



République Française

COMMUNAUTÉ de COMMUNES PAYS BEAUMONTOIS

Maison de Pays

Place Centrale, 24440 Beaumont-du-Périgord • Dordogne

Téléphone 05 53 63 65 20 - Télécopie 05 53 63 65 21

Site internet : www.pays-beaumontois.com - Courriel : c.c.p.b@wanadoo.fr

La Communauté

TRANSPORTS SCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

PARTICIPATION FINANCIERE

La participation financière au service de transports scolaires est fixée par le conseil de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois.

Pour l'année scolaire 2010/2011, le coût du service restant à la charge des familles est inchangé et ceci depuis la rentrée 2007/2008.

Rappel des règles se rapportant à ce service :

1. Le paiement s'effectuera selon une échéance annuelle et à terme à échoir pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires (facturation fin Septembre 2010).
2. Le paiement s'effectuera selon une échéance semestrielle et à terme à échoir pour les collégiens et les lycéens (facturation septembre 2010 et février 2011).
3. Le paiement sera dû pour une période complète quelle que soit l'utilisation du service avec une exception pour les collégiens et lycéens dont l'absence, pour raison médicale serait supérieure à un mois. Dans ce cas, le paiement sera ajusté à l'utilisation réelle du service.
Une période complète correspond à :
 - a - une année pour les élèves des écoles maternelles et primaires
 - b - un semestre pour les collégiens et lycéens.
5. La délivrance de la carte donnant accès au service de transports scolaires se fera que si l'utilisateur est à jour de ses paiements.

Pour tout renseignement complémentaire :

Service des transports scolaires de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois

Matin de 9 H à 12 H 30

Tél : 05 53 22 30 24

Email : c.c.p.b@orange.fr



République Française

COMMUNAUTÉ de COMMUNES PAYS BEAUMONTOIS

Maison de Pays

Place Centrale, 24440 Beaumont-du-Périgord • Dordogne

Téléphone 05 53 63 65 20 - Télécopie 05 53 63 65 21

Site internet : www.pays-beaumontois.com - Courriel : c.c.p.b@wanadoo.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

NOTE AUX PARENTS

Ci-joint le dossier d'inscription à nous retourner pour le :

10 juillet 2010 délai de rigueur
à : CCPB Service transports scolaires Maison de Pays 24440 BEAUMONT

Seuls les **dossiers complets** seront pris en compte pour les inscriptions.

Un dossier complet comprend :

1. la feuille d'inscription **datée, signée** (en bas à droite) et entièrement complétée ainsi que le paragraphe « **transport par service scolaire** » en lettre d'imprimerie
2. **deux photos d'identité** de l'élève concerné.
3. Le **coupon réponse du règlement des transports scolaires signé** des parents pour les élèves mineurs (à découper sur le feuillet règlement transports scolaires).

Les parents ayant reçu un dossier et dont l'(es) enfant(s) n'empruntera (ont) pas le transport scolaires pour l'année 2010/2011 doivent impérativement le signaler aux services transports scolaires de la CCPB.

Les dossiers complets reçus seront examinés en fonction des places disponibles dans les cars de ramassage.

Une carte permettant l'accès au bus sera alors délivrée aux élèves concernés. Elle sera adressée aux parents quelques jours avant la rentrée.

Le jour de la rentrée, les chauffeurs de cars seront munis de la liste des cartes remises. Les élèves qui ne seront pas en possession de cette carte se verront refuser l'accès au bus.

Nota bene : l'arrêt d'utilisation des transports en cours d'année scolaire (ex : déménagement, changement d'établissement scolaire ...) doit nous être impérativement signalé et la carte de transport doit être restituée à notre service. A défaut, le paiement de l'année scolaire complète sera exigé (collégiens, lycéens).

Pour tout renseignement complémentaire : **service des transports scolaires de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois** :

Matin de 9 H à 12 H 30

Tél 05 53 22 30 24

Email : c.c.p.b@orange.fr



Situation de l'élève	Elève / An		
	Part non prise en charge par le CG 24	Part prise en charge par la CCPB	Part restant à la charge des familles
Elève inscrit à l'école maternelle ou élémentaire <i>Résidant à plus de 3 km de l'école et fréquentant l'école de rattachement (RPI / Carte scolaire)</i>	61 €	41 €	20 € (Paiement annuel exigible à terme à échoir)
Elève inscrit à l'école maternelle ou élémentaire <i>Résidant à moins de 3 km de l'école ou ne fréquentant pas l'école de rattachement (RPI / Carte scolaire)</i>	122 €	102 €	20 € (Paiement annuel exigible à terme à échoir)
Collégien et lycéen / Demi-pensionnaire <i>Résidant à plus de 3 km de l'établissement et fréquentant l'établissement prévu par la carte scolaire (Collège de Beaumont et l'un des lycées de Bergerac)</i>	138 €	0	138 € (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Collégien fréquentant le Collège de Beaumont et qui résident à moins de 3 kms de celui-ci.	214 €	76 €	138 € (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Collégien résidant hors de la zone carte scolaire du collège de Beaumont et fréquentant le collège de Beaumont <i>(ex : Pensionnaires de la Maison d'Enfants de la Vallée de Lalinde)</i>	214 €	76 €	138 € (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Collégien / Demi-pensionnaire <i>Fréquentant le lycée d'enseignement professionnel agricole de La Brie</i>	138 €	0 €	138 € (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Collégien / Interne <i>Fréquentant le lycée d'enseignement professionnel agricole de La Brie</i>	110 €	0 €	110 € (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Collégien / Demi-pensionnaire ou interne <i>fréquentant un collège de Bergerac</i>	214 €	0 €	214 € (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Lycéen / Interne <i>fréquentant un lycée de Bergerac</i>	110 €	0 €	110 € (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Elève de CFA <i>fréquentant un établissement de Bergerac</i>	214 €	76 €	138 € (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Elève résidant hors du département de la Dordogne Non subventionné	458 €	218 €	240 € (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)